

diplômes professionnels

CAP (Certificat d'aptitude professionnelle)

# Le certificat d'aptitude professionnelle (CAP)

Le certificat d'aptitude professionnelle est un diplôme national qui atteste d'un premier niveau de qualification professionnelle. Il a pour objectif une entrée directe dans la vie professionnelle mais rend possible également la poursuite d'études. Il permet en particulier l'accès direct en classe de première professionnelle dans une spécialité de baccalauréat professionnel relevant du même secteur.

Mis à jour : février 2025

## Préparation du diplôme

### Voies de formation

Le CAP peut être préparé :

- par la voie scolaire, dans les lycées professionnels (LP) ou établissements privés d'enseignement technique. L'examen est passé le plus souvent à l'issue d'un cursus de préparation de deux ans ;
- par la voie de [l'apprentissage](#) , dans les centres de formation d'apprentis (CFA) publics ou privés ou les sections d'apprentissage (SA). L'admission nécessite un contrat d'apprentissage avec un employeur ;
- dans le cadre de la [formation professionnelle continue](#) , pour les adultes déjà engagés dans la vie professionnelle ;
- par la voie de l'enseignement à distance.

### Contenu de la formation

La formation comporte :

- **une période de formation en milieu professionnel (PFMP)** obligatoire de 12, 13 et 14 semaines selon la spécialité et fixée par l'arrêté de création de chaque spécialité ;

- **des enseignements technologiques et professionnels** qui représentent un peu plus de la moitié de l'emploi du temps. Ils se déroulent sous forme de cours, de travaux pratiques et de travaux en atelier, en intérieur ou en extérieur, en fonction de la spécialité du CAP ;
- [des enseignements généraux](#) → , reposant sur des programmes rénovés en 2019 : français, mathématiques, physique-chimie, histoire-géographie, enseignement moral et civique, arts appliqués et cultures artistiques, éducation physique et sportive, prévention-santé-environnement et, selon la spécialité, langue vivante. Ces enseignements sont en relation avec les activités professionnelles et couvrent environ la moitié de l'emploi du temps hebdomadaire.

## Document à télécharger



Télécharger la [liste des groupements en mathématiques par spécialité de CAP](#)  
↓ (version de mars 2024)

En outre, dans le cadre de la transformation du lycée professionnel initiée en 2018, de nouvelles dynamiques pédagogiques se mettent en place :

- [la co-intervention des professeurs d'enseignement général et d'enseignement professionnel](#) → est renforcée. L'objectif est de donner plus de sens aux enseignements généraux en les rendant concrets pour les élèves dans une perspective professionnelle ;
- chaque lycéen bénéficie d'[un temps renforcé dédié à la consolidation, à l'accompagnement et à la préparation de son projet d'avenir](#) → (192,5 heures en CAP sur l'ensemble du cycle) ;
- tout au long de son parcours, le lycéen ou l'apprenti prépare individuellement ou collectivement [un « chef d'œuvre »](#) → , qu'il présente à la fin de la seconde année de CAP devant un jury et qui fait l'objet d'une [évaluation prise en compte à l'examen](#) → .

Enfin, la nouvelle organisation des enseignements prévoit une [seule grille horaire](#) → pour l'ensemble des spécialités de CAP. Elle s'est appliquée dès la rentrée 2019 pour la première année de CAP et en 2020 pour la deuxième année.

# Obtention du diplôme

Le CAP peut être obtenu soit par l'examen, soit par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

## Par l'examen

Peuvent se présenter à l'examen les candidats :

- qui ont préparé le diplôme par la voie scolaire, l'apprentissage ou la formation continue. Dans cette hypothèse, l'examen peut avoir été préparé dans le cadre du cycle conduisant au diplôme ou du cycle conduisant au baccalauréat professionnel dont le CAP est le diplôme intermédiaire ;
- qui ont préparé le diplôme dans un établissement d'enseignement à distance ;
- majeurs qui ne justifient pas avoir suivi une préparation.

L'examen comporte des unités obligatoires et le cas échéant une ou deux unités facultatives précisée(s) dans le règlement d'examen de la spécialité (Arts appliqués et cultures artistiques/langue vivante/mobilité). À chaque unité correspond un bloc de compétences et une épreuve. Les candidats titulaires de certains titres ou diplômes peuvent être dispensés de l'obtention d'une ou de plusieurs unités constitutives du diplôme.

Selon le statut des candidats et le type d'établissements, l'examen peut prendre deux formes différentes :

- le candidat présente toutes les épreuves au cours d'une même session : cette forme globale est obligatoire pour les scolaires et les apprentis ;
- le candidat choisit les épreuves qu'il souhaite présenter à chaque session : cette forme progressive est réservée aux candidats de la formation continue et aux candidats individuels, s'ils le souhaitent.

L'évaluation peut être réalisée sous la forme d'un examen terminal ou prendre la forme d'un [contrôle en cours de formation \(CCF\)](#) →.

Pour réussir son examen, il faut obtenir d'une part la moyenne générale et d'autre part la moyenne aux épreuves professionnelles, soit 10/20.

## Par la validation des acquis de l'expérience

Toute personne ayant exercé une activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat en rapport direct avec le contenu de la spécialité visée, pendant une durée minimale d'un an, peut demander à faire [valider les acquis de son expérience](#)  pour l'obtention totale ou partielle du diplôme ([article L. 335-5](#)  du code de l'éducation).

Pour toute demande d'information, contacter le [DAVA](#)  de votre académie.

## Conservation de notes

### Pour une même spécialité de CAP

Les candidats ajournés peuvent, sur demande, conserver et reporter sur chacune des sessions ultérieures, sur une durée de cinq ans à compter de leur date d'obtention, les notes obtenues s'ils se présentent de nouveau à la même spécialité.

### Pour une autre spécialité de CAP

À compter de la session 2017, les candidats ajournés peuvent conserver et reporter sur demande, sur chacune des sessions ultérieures, pour une durée de cinq ans à compter de leur date d'obtention, les notes obtenues au CAP s'ils se présentent à l'examen d'une autre spécialité de ce diplôme pour les unités suivantes (sous réserve que les enseignements correspondants soient prévus au règlement d'examen de cette autre spécialité) :

- Français, histoire-géographie-enseignement moral et civique ;
- Mathématiques-sciences ;
- Éducation physique et sportive ;
- Langue vivante ;
- Épreuve facultative.

## Textes de référence

### À consulter sur éducol



Le CAP est un diplôme national classé au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles.

[Consulter les principaux textes relatifs au CAP](#) →

## Référentiels des spécialités de CAP

Il existe environ 200 spécialités de CAP. Chaque spécialité est définie par un arrêté du ministre chargé de l'éducation, après avis de la ou des commissions professionnelles consultatives compétentes.

[Accessoiriste réalisateur](#) 

[Accompagnant éducatif petite enfance](#) 

[Accordeur de piano](#) 

[Aéronautique option Avionique](#) 

[Aéronautique option Structure](#) 

[Aéronautique option Systèmes](#) 

[Agent accompagnant au grand âge \(première session 2025\)](#) 

[Agent d'accueil et de conduite routière, transport de voyageurs \(dernière session 2024 - session supplémentaire 2025\)](#) 

[Agent d'assainissement et de collecte des déchets liquides spéciaux \(dernière session 2024 - session supplémentaire 2025\)](#) 

[Agent de la qualité de l'eau](#) 

[Agent de prévention et de médiation](#) 

[Agent de propreté et d'hygiène \(dernière session 2026\)](#) 

[Agent de sécurité](#) 

[Agent vérificateur d'appareils extincteurs](#) 

[Armurerie \(fabrication et réparation\)](#) 

[Art du verre et du cristal](#) 

[Art et techniques de la bijouterie-joaillerie option Bijouterie-joaillerie](#) 

[Art et techniques de la bijouterie-joaillerie option Bijouterie-sertissage](#) 

[Art et techniques de la bijouterie-joaillerie option Polissage-finition](#) 

[Arts de la broderie](#) 

[Arts de la dentelle option Aiguille](#) 

[Arts de la dentelle option Fuseaux](#) 

[Arts de la reliure](#) 

[Arts du bois option A - Sculpteur ornementaliste](#) 

[Arts du bois option B - Tourneur](#) 

[Arts du bois option C - Marqueteur](#) 

[Arts du tapis et de la tapisserie de lisse](#) 

[Arts et techniques du verre option Décorateur](#) 

[Arts et techniques du verre option Vitrailliste](#) ↗

[Assistant luthier du quatuor \(première session 2023\)](#) ↗

[Assistant technique en instruments de musique option Accordéon](#) ↗

[Assistant technique en instruments de musique option Guitare](#) ↗

[Assistant technique en instruments de musique option Instruments à vent](#) ↗

[Assistant technique en instruments de musique option Piano](#) ↗

[Assistant technique en milieux familial et collectif \(dernière session 2024 - session supplémentaire 2025\)](#) ↗

[Boucher \(première session 2025\)](#) ↗

[Boulangier](#) ↗

[Bronzier option A - Monteur en bronze](#) ↗

[Bronzier option B - Ciseleur sur bronze](#) ↗

[Bronzier option C - Tourneur sur bronze](#) ↗

[Cannage et paillage en ameublement](#) ↗

[Carreleur mosaïste](#) ↗

[Carrossier automobile \(première session 2025\)](#) ↗

[Charcutier-traiteur \(première session 2026\)](#) ↗

[Charcutier traiteur \(dernière session 2025\)](#) ↗

[Charpentier bois](#) ↗

[Charpentier de marine](#) 

[Chaussure](#) 

[Chocolaterie-confiserie \(première session 2026\)](#) 

[Chocolatier confiseur \(dernière session 2025\)](#) 

[Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant \(dernière session 2025\)](#) 

[Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant \(première session 2026\)](#) 

[Composites, plastiques chaudronnés](#) 

[Conducteur agent d'accueil en autobus et autocar \(première session 2025\)](#) 

[Conducteur d'engins de travaux publics et carrières \(première session 2025\)](#) 

[Conducteur d'installations de production](#) 

[Conducteur livreur de marchandises](#) 

[Conducteur opérateur de scierie](#) 

[Conducteur routier "marchandises"](#) 

[Constructeur d'ouvrages en béton armé \(dernière session 2026\)](#) 

[Constructeur d'ouvrages en béton armé \(première session 2027\)](#) 

[Constructeur de routes et d'aménagements urbains \(première session 2023\)](#) 

[Constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics \(dernière session 2026\)](#) 

[Constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics \(première session 2027\)](#) 

[Construction des carrosseries \(dernière session 2025\)](#) 

[Construction et aménagement des véhicules \(première session 2026\)](#) 

[Cordonnerie et multiservice](#) 

[Cordonnier bottier](#) 

[Couvreur \(première session 2023\)](#) 

[Crémier-fromager](#) 

[Cuisine \(dernière session 2025\)](#) 

[Cuisine \(première session 2026\)](#) 

[Décolletage : opérateur régleur en décolletage](#) 

[Décoration en céramique](#) 

[Déménageur sur véhicule utilitaire léger](#) 

[Doreur à la feuille ornemaniste](#) 

[Ebéniste](#) 

[Électricien](#) 

[Émailleur d'art sur métaux](#) 

[Emballeur professionnel](#) 

[Employé technique de laboratoire](#) 

[Encadreur](#) 

[Equipier polyvalent du commerce](#) 

[Esthétique cosmétique parfumerie](#) 

[Étancheur du bâtiment et des travaux publics \(première session 2025\)](#) 

[Fabrication industrielle des céramiques \(dernière session 2024 - session supplémentaire 2025\)](#) 

[Ferronnier d'art](#) 

[Fleuriste](#) 

[Fleuriste de mode \(première session 2025\)](#) 

[Fourrure](#) 

[Gardien d'immeuble \(dernière session 2026\)](#) 

[Gardien d'immeuble \(première session 2027\)](#) 

[Glacier fabricant](#) 

[Horlogerie](#) 

[Industries chimiques](#) 

[Installateur en froid et conditionnement d'air](#) 

[Instruments coupants et de chirurgie](#) 

[Interventions en maintenance technique des bâtiments \(première session 2023\)](#) 

[Lapidaire option A - Diamant](#) 

[Lapidaire option B - Pierres de couleur](#) 

[Maçon \(première session 2023\)](#) 

[Maintenance des matériels option A - Matériels agricoles](#) 

[Maintenance des matériels option B - Matériels de construction et de manutention](#) ↗

[Maintenance des matériels option C - Matériels d'espaces verts](#) ↗

[Maintenance des véhicules option A - Voitures particulières](#) ↗

[Maintenance des véhicules option B - Véhicules de transport routier](#) ↗

[Maintenance des véhicules option C - Motocycles](#) ↗

[Maintenance nautique \(première session 2025\)](#) ↗

[Marbrier du bâtiment et de la décoration](#) ↗

[Mareyage](#) ↗

[Maroquinerie \(première session 2026\)](#) ↗

[Maroquinerie \(dernière session 2025\)](#) ↗

[Mécanicien conducteur des scieries et des industries mécaniques du bois option B -](#)

[Mécanicien affûteur de sciage, tranchage, déroulage](#) ↗

[Menuisier aluminium-verre \(première session 2025\)](#) ↗

[Menuisier en sièges](#) ↗

[Menuisier fabricant \(première session 2023\)](#) →

[Menuisier installateur \(première session 2023\)](#) →

[Métallier \(première session 2023\)](#) ↗

[Métiers de l'entretien des textiles, option A : blanchisserie, option B : pressing \(première session 2023\)](#) ↗

[Métiers de la coiffure](#) ↗

[Métiers de la fonderie](#) 

[Métiers de la gravure option A - Gravure d'ornementation](#) 

[Métiers de la gravure option B - Gravure d'impression](#) 

[Métiers de la gravure option C - Gravure en modèle](#) 

[Métiers de la gravure option D - Marquage poinçonnage](#) 

[Métiers de la mode - Vêtement flou](#) 

[Métiers de la mode - Vêtement tailleur](#) 

[Métiers de l'enseigne et de la signalétique](#) 

[Métiers du football \(dernière session 2025\)](#) 

[Métiers du football \(première session 2026\)](#) 

[Métiers de la mode - Chapelier-modiste](#) 

[Métiers du plâtre et de l'isolation](#) 

[Mise en forme des matériaux \(dernière session 2025\)](#) 

[Mise en œuvre des caoutchoucs et des élastomères thermoplastiques \(dernière session 2024 - session supplémentaire 2025\)](#) 

[Modèles et moules céramiques](#) 

[Monteur de structures mobiles](#) 

[Monteur en installations sanitaires](#) 

[Monteur en installations thermiques](#) 

[Monteur en isolation thermique et acoustique \(dernière session 2024 - session supplémentaire 2025\)](#) 

[Mouleur noyauteur - Cuivre et bronze](#) 

[Opérateur/Opératrice de service - Relation client et livraison](#) 

[Opérateur en appareillage orthopédique-spécialité orthoprothèse \(ex Ortho-prothésiste\)](#) 

[Opérateur en appareillage orthopédique-spécialité podo-orthèse \(ex Podo-orthésiste\)](#) 

[Opérateur-opératrice logistique](#) 

[Orfèvre option A - Monteur en orfèvrerie](#) 

[Orfèvre option B - Tourneur repousseur en orfèvrerie](#) 

[Orfèvre option C - Polisseur aviveur en orfèvrerie](#) 

[Orfèvre option D - Planeur en orfèvrerie](#) 

[Outillages en moules métalliques](#) 

[Outillages en outils à découper et à emboutir](#) 

[Ouvrier archetier](#) 

[Pâtissier](#) 

[Peintre applicateur de revêtements](#) 

[Peintre automobile \(première session 2025\)](#) 

[Peinture en carrosserie \(dernière session 2024 - session supplémentaire 2025\)](#) 

[Plasturgie \(dernière session 2024 - session supplémentaire 2025\)](#) 

[Plumasserie \(première session 2025\)](#) 

[Poissonnier écailler](#) 

[Primeur](#) 

[Production et service en restaurations \(rapide, collective, cafétéria\)](#) 

[Propreté de l'environnement urbain - collecte et recyclage \(dernière session 2026\)](#) 

[Propreté et prévention des biocontaminations \(première session 2027\)](#) 

[Réalizations industrielles en chaudronnerie ou soudage option A - chaudronnerie](#) 

[Réalizations industrielles en chaudronnerie ou soudage option B - soudage](#) 

[Rentrayer option A - Tapis](#) 

[Rentrayer option B - Tapisserie](#) 

[Réparation des carrosseries \(dernière session 2024 - session supplémentaire 2025\)](#) 

[Sellerie générale](#) 

[Sellier harnacheur](#) 

[Sérigraphie industrielle](#) 

[Signalétique et décors graphiques](#) 

[Souffleur de verre option Verrerie scientifique](#) 

[Souffleur de verre option Enseigne lumineuse](#) 

[Staffeur ornemaniste](#) 

[Tailleur de pierre](#) 

[Tapissier ameublement en décor](#) 

[Tapissier ameublement en siège](#) 

[Taxidermiste](#) 

[Tonnelier \(première session 2025\)](#) 

[Tournage en céramique](#) 

[Transport fluvial \(dernière session 2025\)](#) 

[Transport fluvial \(première session 2026\)](#) 

[Transport par câbles et remontées mécaniques \(première session 2025\)](#) 

[Valorisation des matières et propreté des espaces urbains \(première session 2027\)](#) 

[Vannerie](#) 

[Vêtement de peau](#) 